



Conseil municipal

Séance du 22 mai 2025

Liste des délibérations

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 10/11	
Nombre de pouvoirs :	03 / 04
Nombre de votants :	13 / 15
Absent sans pouvoir	

N° délibération	Objet	Vote
2025-25	SYDER-Convention de reversement des CEE	13 VOIX POUR, à l'unanimité
2025-26	SYDER-Charges dues au Syder pour l'exercice 2025	13 VOIX POUR, à l'unanimité
2025-27	Appel à projets 2025 : Demande de subvention pour la création d'un terrain multisports	À l'unanimité
2025-28	Amendes de police : Sécurisation et aménagement du cheminement piétonnier entre la salle pluraliste et l'école primaire	À l'unanimité
2025-29	Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la pose d'un revêtement de sol sportif et acquisition d'équipements sportifs	À l'unanimité
2025-30	Accessibilité école : Financement par un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne	À l'unanimité
2025-31	Acquisition d'un bien immobilier : Financement par un prêt auprès du Crédit Agricole	À l'unanimité
2025-32	Patrimoine : Acquisition de lots de copropriété du Département du Rhône et de Deux Fleuves Rhône Habitat	À l'unanimité
2025-33	Adhésion au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour le budget annexe Lotissement ainsi que la télétransmission des actes budgétaires	À l'unanimité
2025-34	Convention avec l'agence Logideal pour la gestion de location du local professionnel	À l'unanimité
2025-35	Délibération décidant du lancement d'une procédure d'aliénation des chemins ruraux – CR n°15 Au Berger	À l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le

Affichage de la présente liste le

Le Maire, Marc DESPLACES



Le / La Secrétaire de séance



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-2025_25-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-25

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 10	
Nombre de pouvoirs : 03	
Nombre de votants : 13	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY — Nicolas FACHEURE -

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : SYDER – Convention de reversement des CEE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la convention de reversement du produit de la vente des CEE, entre la commune de Lamure-sur-Azergues et le SYDER.

Le SYDER s'engage à reverser la somme de 145,34 € concernant la rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Oui l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 13 VOIX POUR**

- ↳ **ACCEPTÉ** la convention telle que présentée aux membres du conseil municipal
- ↳ **VALIDÉ** le document contenant les détails de la vente ;
- ↳ **AUTORISÉ** monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

03 JUIN 2025



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-202526-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-26

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 10	
Nombre de pouvoirs : 03	
Nombre de votants : 13	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Nicolas FACHEURE -

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : SYDER – Charges dues au Syder pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les charges dues au SYDER pour l'exercice 2025 qui s'élèvent à 46 870,49 €. Il demande aux élus de se positionner sur la fiscalisation ou la budgétisation de ces charges.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 13 VOIX POUR**

DÉCIDE de

↳ **FISCALISER** la **TOTALITÉ** des charges dues au Syder au titre de l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

03 JUIN 2025



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-2025_27-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-27

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 04	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Nicolas FACKEURE – Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : APPEL À PROJETS 2025 : Demande de subvention pour la création d'un terrain multisports

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets pour la création d'un terrain multisports. Le montant des travaux est de 89 835,00 € HT. Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du département à hauteur de 35 000 €. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Montant subvention</u>
Subvention ANS (Agence Nationale du Sport).....	15 000,00 € (arrêté attributif du 24/07/2024)
Département	35 000,00 € (demande)
Autofinancement communal	<u>39 835,00 €</u>
Coût des travaux pour la réalisation du projet	89 835,00 € HT

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 15 VOIX POUR**

↳ **AUTORISE** à déposer un dossier de demande de subvention de 35 000 € auprès de Département au titre de l'appel à projets 2025 pour le financement de la création d'un terrain multisports.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le : **03 JUIN 2025**

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-2025_28-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-28

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 04	
Nombre de volants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY — Nicolas FACKEURE – Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : Amendes de police – Sécurisation et aménagement du cheminement piétonnier entre la salle pluraliste et l'école primaire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier au titre des amendes de police pour la sécurisation et l'aménagement du cheminement piétonnier entre la salle pluraliste et l'école primaire. Ces travaux et l'aménagement comprenant également la signalisation sont estimés à 17 080,58 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 15 VOIX POUR**

- **SOLLICITE** la subvention au titre du produit des amendes de police pour la réalisation des travaux susmentionnés à hauteur de 70 % dans la mesure du possible,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le : 03 JUIN 2025

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-2025_29-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-29

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 04	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Nicolas FACKEURE – Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la pose d'un revêtement de sol sportif et acquisition d'équipements sportifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un dossier avait été déposé le 04 juin dernier auprès de l'ANS pour une demande de subvention relative à la pose d'un revêtement sportif. Par courrier en date du 02 septembre 2024, la demande de subvention a été refusée. C'est pourquoi, le conseil municipal dépose un nouveau dossier. Toutefois, les critères d'attribution ayant évolué, il y a lieu de présenter une nouvelle délibération.

Le nouveau projet comporte la rénovation du sol sportif du gymnase ainsi que l'acquisition de matériel. Le montant prévisionnel global s'élève à :

- Revêtements de sols96 562,83 € HT
- Équipement sportifs4 626,55 € HT
- Soit un total..... 101 189,38 € HT

À ce jour, aucune demande de subvention n'est adressée auprès d'un autre financeur. La commune devrait pouvoir autofinancer la différence.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 15 VOIX POUR**

- **SOLLICITE** l'Agence Nationale du Sport pour l'obtention d'une subvention pour les travaux concernant la pose d'un revêtement de sol sportif et l'installation d'équipements sportifs,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

03 JUIN 2025

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-2025_30-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-30

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 04	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGAUDY — Nicolas FACHEURE – Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : Accessibilité école : Financement prêt relais

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de choisir le prêt relais d'un montant de 540 000 € pour permettre le financement des travaux d'accessibilité de l'école dans l'attente du versement des subventions. La durée demandée est de 2 ans. Trois offres ont été présentées :

Établissements bancaires	Taux	Commission / Frais de dossier
Crédit mutuel	3.20 %	540 €
Caisse d'Épargne	2.78 %	260 €
Crédit Agricole	2.94 % modifiable mensuellement	540 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 15 VOIX POUR**

- **CHOISIT** le financement Prêt Relais à taux fixe d'une durée de 2 ans auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 540 000 €
- **DIT** que le taux fixe est de 2.78 %
- **DIT** que les frais de dossier ou commission sont fixés à 260 €
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le : **03 JUIN 2025**

Le / La secrétaire de séance,



République Française
Département du Rhône
COMMUNE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 069-216901074-20250522-2025_31-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2025-31

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 04	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Bernard ROSSIER – Patrice RUBAUD – Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY – Nicolas FACHEURE – Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)

Pouvoirs : Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Didier DAILLY pouvoir à Angélique DESSAIGNE (arrivée à 19 h 30)
Valérie CAULE pouvoir à Valérie MARTORANA
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE

Absents/ excusés :

Secrétaire de séance : Valérie MARTORANA

Objet : Acquisition d'un bien immobilier : Financement par un prêt

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de contracter un prêt bancaire pour l'acquisition du bien immobilier, références cadastrales AB 351, 352, 353, 354 situé 1077 rue Centrale (anciennement Quartier Neuf) sur la commune de Lamure-sur-Azergues. Le montant de l'emprunt est de 230 000,00 € pour une durée de 15 ans soit 180 mois à taux fixe. Trois offres ont été présentées :

Établissements bancaires	Taux	Périodicité	Commission / Frais de dossier	Coût total du crédit
Crédit mutuel	3.40 %	trimestrielle	230 €	64 569,10 €
Caisse d'Épargne	3.83 %	trimestrielle	230 €	73 429,00 €
Crédit Agricole	3.67 %	mensuelle	230 €	69 429,63 €
Crédit Agricole	3.67 %	trimestrielle	230 €	70 114,26 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Où l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ des présents et représentés, soit 15 VOIX POUR**

- **CHOISIT** la proposition du crédit agricole pour un emprunt de 230 000,00 €
- **DIT** que la durée est fixée à 180 mois soit 15 ans
- **DIT** que le taux fixe est de 3.67 %
- **DIT** que la périodicité retenue est mensuelle
- **DIT** que les frais de dossier ou commission sont fixés à 230 €
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le :

03 JUIN 2025

Le / La secrétaire de séance,